



AVIS

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

POUR PARTICIPATION À LA FOIRE INTERNATIONALE DE L'ARTISANAT DE LISBONNE DU 25 JUIN AU 03 JUILLET 2022

Dans le cadre de ses efforts pour soutenir la commercialisation des produits de l'Artisanat Marocain sur les marchés internationaux, La Maison de l'Artisan lance un appel à manifestation d'intérêt pour la participation à la Foire Internationale de l'Artisanat de Lisbonne, qui sera organisée du 25 juin au 03 Juillet 2022.

Les candidatures pour la participation à cette manifestation sont ouvertes aux acteurs du secteur de l'Artisanat : Artisans Individuels, Coopératives, Auto-Entrepreneurs et Entreprises d'Artisanat, afin de leur permettre de promouvoir et de commercialiser leurs produits sur cette foire.

Les opérateurs du secteur intéressés par la participation à cet événement doivent présenter à la Maison de l'Artisan, **avant le 13/05/2022**, un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- 1. La demande de participation dûment renseignée et signée par la personne habilitée, à télécharger du site internet de l'établissement.**
- 2. Un Catalogue de produit avec une liste, en français, des produits à exposer avec des photos claires, précisant la désignation du produit, les quantités en stock et le prix de vente en euro.** (Canevas à télécharger du site internet de l'établissement).
- 3. L'Extrait du registre des Coopératives.**
- 4. Attestation d'inscription au Registre National de l'Artisanat (RNA).**
- 5. Copie du passeport en cours de validité.**
- 6. Copie du pass vaccinal contre le coronavirus.**

Le dossier complet peut être déposé au bureau d'ordre de la Maison de l'Artisan ou bien envoyé par voie postale à l'Attention du Directeur Général - Maison de l'Artisan, 6 Tarik Al Marsa, les Oudayas Rabat ou par email à l'adresse suivante : maisonartisan@mda.gov.ma

Les participants retenus à cette foire bénéficieront exceptionnellement :

- Des stands d'exposition équipés, gratuit, qui seront affectés par les soins de la Maison de l'Artisan en précisant la superficie d'exposition accordée.
- Transport des produits à exposer dans la limite de 200 kg.
- Un accompagnement à la mise en valeur des produits sur les stands.
- Un système de caisse centralisé.
- Une campagne de communication pour mettre en valeur la présence de l'Artisanat du Maroc sur la foire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous êtes priés de contacter la Direction de la Prospection et du Développement Commercial par téléphone 0537 68 60 08 / 10 ou par email : m.elalaoui@mda.gov.ma

La date limite du dépôt des dossiers est le vendredi 13 mai 2022.